Nro. XLVII. 185

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 12 JUIN 1793.

VARSOVIE, *le 12 Juin.*

Liste des nonces élus pour la Diète prochaine, dans les Palatinats, Terres & Districts restés à la Pologne.

PROVINCE DE LA PETITE POLOGNE.

Palatinat de Cracovie, — à Proszowice.

MM. le Cte. Ankwicz Chevalier des ordres de Pologne.
Dębiński Staroste de Wateck.
Ożarowski Echanson du Palatinat.
Głębocki Cons: de la Confédération de la Cour:
Mieczkowski Staroste de Rabsztyński.
Grodzicki fils du Castelan d'Oświecim.
Bobrownicki Chambelan de S. M.
Kossakowski Chambélan de S. M.

Palatinat de Sandomire, à Opatów.

Załuski Staroste di Chęciński.
Raczyński Major-Général des troupes de la Couronne.
Ożarowski Chef du 7e. régiment.
Jankowski Conseiller de la Confédération.
Gostawski Conseiller de la Conf: Palatinale.
Bieszyński Régent de la Comm: du trésor de la Cour:
Służewski Capitaine de la Cavalerie Nationale.

Palatinat de Russie & Terre de Chełm.

Kunicki Gr: Chamb: de Chełm.
Suffczyński Commiss: de la Terre de Chełm.

Palatinat de Vołhynie.

Puławski Vice-Maréchal de la Conf: générale.
Cieszkowski Conseiller de la Conf:
Walicki Conseiller du Cons: Permanent.
Skarzynski sous-trésorier de Podlachie.
Szemiott Cons: de la Conf: de Vołhynie.
Podhorski Chambelan de S. M.

Palatinat de Lublin.

Miączyński Maréchal de la Conf: Palatinale.
Stoiński Gr: Chambelan & Conseiller de la Conf. du Palat:

Terre de Łuków.

Zaleski Notaire du Grod de Łuków. —Brzeziński.

District d'Urzędow.

Obniński Conseiller de la Confédération.
Gałęzowski Régent du Grod de Lublin.

Palatinat de Bełzk, — à Dubienka.

Cieszkowski Maréchal de la Conf: Palatinale.
Orański Enseigne du Palatinat.
Rokossowski Capit: de la Cavalerie Nationale.
Łaskarzewski Conseiller de la Confédération.

Palatinat de Podlachie.

Terre de Drohick.

Zaleski Juge de la dite Terre.
Pudłowski sous-Echanson de Podlachie.

Terre de Mielnik.

Szydłowski Staroste de Mielnik.
Frankowski sous-Staroste.

Terre de Bielsk.

Ołdakowski Conseiller de la Confédération.
Drągowski Conseiller de la Conf:

Palatinat de Czerniechow.

Rohożiński gr: veneur de Łuck.
Gołyński Grefier en Chef du Trib: du Grand Maréchal.
Łada Łobarzewski Major au service de Russie.
Fabrycy Conseiller de la Confédération.

PROVINCE DE LA GRANDE POLOGNE.

Palatinat de Plock, — à Mlaw.

Rokitnicki.—Dembowski.—Bońkowski.—Karski.—Trzciński.—
Grzegorzewski Major au service de Russie.

Palatinat de Masovie.

Terre de Czersk.

Staniszewski Staroste —Ostrorog Chambélan de S. M.

Terre de Varsovie.

Pieliński Gr: Echanson de la Couronne.
Klicki Echanson de Rożańsk.

Terre de Wisk.

Rakowski Maréchal de la Confédération.
Choynowski Régent de la Jurid: territor: & Conseiller.

Terre de Wyszogrod.— à Czerwińsk.

Bogucki Major d'un bataillon de Pontoniers.
Mikorski Chambélan de S. M.

Terre de Zakroczym.

Le Prince Alexandre Poniński Chev: de Malte.
Wilamowski Conseiller de la Conf: de cette Terre.

Terre de Ciechanow.

Szydłowski Chamb: & Maréchal de la Conf: de cette Terre.
Gostawski Conseiller de la Confédération.

Terre de Łomżyńsk.

Drewnowski Maréchal de la Confédération.
Skarżyński sous-trésorier de la dite Terre.

Terre de Rożańsk.

Ciemniewski Conseiller de la Confédération.—Młodzianowski.

Terre de Liwsk.

Oborski Maréchal de la Confédération,
Krasnodębski Veneur de Podlachie.

Terre de Nursk.

Zambrzycki Echanson de la dite Terre.
Dzierzbicki fils du Palatin de Łęczyce.

Palatinat de Rawa, (dont une lisière reste encore à la Pologne.)

Descour Colonel du régim: des gardes à pied de Lith:
Kamocki sous-trésorier de Bielsk.

Terre de Sokaczew.

Plichta Notaire de la dite Terre.
Le Cte. Skarbek Chambelan de S. M.

Terre de Gostyńsk.

Włodek Chambélan de S. M.
Lutoborski Régent de la Terre de Rawa.

PROVINCE DU GRAND DUCHE DE LITHUANIE.

Palatinat de Vilna.

Jazdowski.—Górski.

District d'Oszmiańsk.

Hutorowicz Maréchal de la Conf. du District.
Bienkuński.—Kulwiec Colonel.—Chodzko Cons: de la Conf:

District de Lidz.

Szyszko.—Narbutt.—Alexandrowicz.—Skinder.

District de Wiłkomire.

Kuczewski.—Nowomieyski.—Balcewicz.—Walentynowicz.

Palatinat de Trock.

Godaczewski juge de la Juridiction territoriale.
Kleczkowski Conseiller de la Confédération.
Szołkowski Conseiller.—Karłowicz Staroste de Subor:

District de Grodno.

Zabiełło gr: Veneur de Lith: & Mar: de la Conf: de ce Duché.
Zyniew Staroste de Berznick.

District de Kowieńsk.

Kossakowski Chambelan du District.
Blinstrub Maréchal de la Confédération.
Domeyko Conseiller.—Kozakowski.

District d'Upitsk.

Brunow Maréchal de la Confédération.
Kimbar Ecuyer de bouche du District.

Duché de Samogitie.

Giełgud fils du Staroste de ce Duché.
Białłozor Conseiller de la Confédération.
Billewicz Conseiller.—Kossakowski.—
Chrząstowski.—Puzyna.

Palatinat de Smoleńsk.

Alexandrowicz.—Syruć Conseiller.

District de Starodubow.

Romanowicz.—Szuykowski: Conseillers.

Palatinat de Nowogrod.

Łopott ex Quartier-maitre-général de Lithuanie.
Mitarnawski Maréchal de la Confédération.
Tuhanowski juge du Grod.—Woyniłowicz.

District de Słonim.

Osudowski Maréchal de la Confédération.
Niezabitowski fils du Chambélan de Nowogrod.

District de Wołkowisk.

Zabiełło ex-gr: Chambélan.—Suchodolski.

Palatinat de Bresk en Lith:

Buchowiecki Enseigne du Palatinat.
Wereszczaka juge du Grod.
Wyganowski Conseiller.—Oziembłowski.

District de Pińsk.

Skirmont juge de la Juridiction. territoriale.
Kurzeniecki Enseigne du District.
Lubański Quartier-maitre.—Orda.

District de Braslaw.

Kadłubicki Colonel.—Rudnicki Staroste.

NB. Il n'y a point eu de Diétines dans les Palatinats de Posnanie, de Kalisz, de Gnesne, de Sieradie, de Łeczyce, de Bresk en Cujavie, d'Inowrocław & dans la Terre de Dobrzyńsk qui sont passés sous la domination Prussienne, non plus que dans ceux de Kiovie, de Bracław, de Polock, de Witebsk, de Mścisław, de Mińsk & dans le Duché de Livonie, qui maintenant sont partie de l'Empire Russe.

F R A N C E.

5me. suite des évènemens politiques dans le courant de Mai.

Du 14. Sur la proposition de Rhull, qui a dénoncé la conduite des princes Allemands envers la France, l'assemblée a décrèté le même jour, que la Nation Françoise est en guerre avec eux.

Drasey organe du comité des domaines, a fait adopter le projet de décret suivant. "

„ Dans les départemens où il existe des biens possédés par les Puissances avec lequelles la République est en guerre, ces biens seront séquestrés, si cela n'est déja fait, par les corps administratifs, dans la forme prescrite pour les biens des émigrés, immédiatement après la réception du présent décret. "

Du 15. Le Général Paoli a écrit de Corse, le 26 Avril, à la Convention, qu'il ne pouvoit se rendre à ses ordres à cause de son grand âge. Il réfute ensuite les reproches qui lui ont été faits, & termine en disant: „ Si vous croyez, citoyens représentans, qu'il soit nécessaire pour la paix ou la sûreté de ce pays, & pour l'affermissement de la liberté & de l'égalité en Corse, que ma présence ne soit plus ici un sujet de méfiance, de haine ou de jalousie, parlez, & je m'éloignerai sans murmure du pays qui m'a vu naitre, & qui a honoré ma vie & mon nom. Je consommerai avec ce nouveau sacrifice, ceux que j'ai eu la satisfaction d'offrir à la patrie & à la révolution. "

Cette lettre lue le 15. à la Convention, a excitéquelques inquiétudes dans l'assemblée : elles ont encore été augmentées par le rapport qu'a fait Breard le lendemain. Il a dit que les députés de la Convention dans l'isle de Corse, ont pris encore sans succès, des mesures pour faire exécuter le décret qui ordonne l'arrestation de Paoli, & sa translation à la barre de la Convention Nationale. Le directoire du département, coalisé avec les autorités constituées, a opposé jusqu'à présent des obstacles insurmontables. Des attroupemens armés, excités par leurs manœuvres, ont troublé la tranquillité publique dans plusieurs parties de l'isle. Un fort a été envahi, la garnison désarmée, les magasins de la République ont été pillés, & les propriétés particulières violées. Le directoire demande à la Convention le rapport de son décret, & Paoli lui-même ajoute la dérision à la désobéissance. Il dit „ qu'il ne peut pas croire que sa personne soit assez importante, pour que la tranquillité publique & l'intérêt de la Nation Françoise, soient attachés à son arrestation & sa traduction à la barre de l'assemblée." Bréard a ajouté, qu'indépendamment des troubles excités par l'Espagne & l'Angleterre, il règne dans cette isle des divisions anciennes, entre les principales familles du pays, dont les haines héréditaires, partagées par la masse du peuple, ont causé depuis long-tems de grands désordres, & ajoutent aux causes actuelles qui troublent la tranquillité de la Corse. Les commissaires ont pris les mesures les plus efficaces, pour détruire le mal dans sa source, en s'assurant des chefs de faction ; mais il seroit imprudent de divulger ces mesures, avant qu'elles fussent exécutées. La paix sera promptement rétablie dans l'Isle de Corse, mais ne le sera peut-être pas sans coup férir.

Lacroix se plaint au nom du comité de salut public, de ce que les Corps administratifs arrêtent les opérations du Conseil exécutif, en détournant de leur route les troupes qui ont une destination fixe, en faisant distribuer les armes & les munitions aux administrés des villes par où elles passent. Il propose le décret suivant qui est adopté.

„ Les Corps administratifs & les Municipalités, leurs commissaires & les Agens civils envoyés dans les départemens par le Conseil exécutif, ne pourront, sous peine de dix années de fers, suspendre ou modifier les mesures prises par le conseil exécutif, pour tout ce qui regarde la réquisition des citoyens armés, leur marche, approvisionnement & dispositions militaires quelconques. "

„ Les Corps administratifs & municipalités, sont tenus sous la même peine, d'exécuter & faire exécuter provisoirement, les délibérations prises par les Représentans du peuple envoyés par la Convention Nationale, dans les départemens & auprès des armées de la République. "

„ Le présent décret sera expédié par des couriers extraordinaires. "

„ Les commissaires sont responsables des arrêtés qu'ils auroient pris, au-dela des pouvoirs qui leur ont été confiés par la loi du 30 Avril, & les instructions du 8 Mai. "

Du 16. Depuis long-temps un grand nombre de prisonniers François languit à Cologne & dans les environs. Collot demande par motion d'ordre, que le comité de guerre soit tenu de faire sans délai, un rapport sur leur échange. Il observe qu'il est temps que la consolation soit portée dans le sein d'un grand nombre de familles désolées, & de rendre à la patrie des enfans dignes d'elle. „ Que les méfiances & les calomnies, dit Bréard, ne poursuivent plus vos Généraux, & décrètez qu'ils seront chargés de traiter les échanges, c'est le seul moyen de ne pas laisser sur notre territoire & sur le territoire ennemi, des hommes également malheureux." La proposition de Bréard est décrétée, à la charge par les Généraux, de rendre compte sans délai de tous les échanges, au conseil exécutif.

Du 19. A la suite d'une foule de débats plus orageux que jamais, qui ont agité les séances du 17. 18. & 19. & dont le d'etail seroit sans fin, Barrère donne divers renseignemens desquels il résulte, des anarchistes que le projet est de se défaire des 22 membres de la Convention, dernièrement dénoncés. Il inculpe Chaumet procureur de la commune, d'être cidevant moine, & de ne pas mériter la confiance publique. Il propose, & l'assemblée décrète: 1. Qu'une commission extraordinaire de 12 membres, examinera tous les arrêtés pris depuis un mois, par la commune de Paris. 2. Que les ministres de l'intérieur & des affaires étrangères, seront entendus sur tous les complots dont ils ont connoissance, contre la sureté générale de la République.

Barrere a annoncé ensuite. 1. Que le Général Houchard, ayant accepté le commandement de l'armée du Rhin, va faire une expedition au-délà des Deux-Ponts. 2. Que les Espagnols ont été battus à Saint-Jean Pied-de-Port. 3. Que l'examen de la conduite de Kellermann, a prouvé qu'elle étoit loyale & pure, & qu'il va en attendant l'arrivée de Biron, prendre le commandement de l'armée contre les rébelles. (La Convention a décrété que Kellermann n'a jamais cessé de mériter la confiance de la patrie.)

Les départemens méridionaux continuent à se mettre en insurrection contre l'anarchie & le brigandage. Ils veulent des loix, une constitution, un gouvernement Républicain & régulier, enfin la République une & indivisible. Cette trame s'ourdit depuis Marseille jusqu'à Bordeaux. Tous les comités-revolutionnaires & autres créés par les citoyens, & supprimés par la Convention, ont été réinstallés par ces mêmes citoyens, & sont en activité.

Marat & les Jacobins continuent de déclamer contre les hommes d'Etat, comme partisans de Dumourier & des Royalistes. Les hommes d'Etat, qui demandent la République & l'ordre, agissent avec succès dans plusieurs départemens, même à Paris, & semblent entrainer la Nation entière vers un système de modération & de fermeté, qui seroit un acheminement vers la paix, après laquelle l'Europe soupire. Barrere, Guadet, Vergniaud, Brissot, Isnard, Barbaroux, Buzot, &c. ont acquis une influence marquée dans les décisions de la Convention, depuis quelques semaines.—Le bruit court aussi qu'ils négocient la paix avec l'Angleterre; & l'on ajoute que le Général Wimpfen l'un des négociateurs, qui est arrivé à Londres le 3 de ce mois, ayant fait la traversée sur un paquebot parlementaire, que le ministère britannique avoit envoyé à cet effet sur les côtes de France, traite cette affaire avec succès.

Les Jacobins de leur côté redoublent d'activité, pour écraser ceux qu'ils appellent les hommes d'Etat : on en jugera par l'extrait suivant de leur séance du 19.

„ Une députation du Club des Cordeliers, & de la société révolutionaire des citoyenes séantes à la bibliothéque des Jacobins, a été admise. L'orateur de cette double députation a fait lecture d'une pétition à la Convention, sur laquelle elle solicite l'adhésion de la société mère... — L'objet de cette pétition est d'inviter les députés montagnards, à déployer les mesures les plus vigoureuses pour sauver la République, & de se hâter de décréter: " 1. Que tous les gens suspects seront mis en état d'arrestation ; 2. que les hommes d'Etat qui sont désignés pour être les états-

majors de l'armée contre-révolutionaire, feront livrés au tribunal-révolutionaire; 3. qu'il fera établi des tribunaux-révolutionaires dans tous les départemens de la République, & qu'il fera adjoint deux fections auxiliaires au tribunal-révolutionaire de Paris; 4. qu'il fera organifé à Paris une armée révolutionaire, compofée de 40 mille fans-culotes, auxquels il fera payé une indemnité de 40 fous par jour, & que des armées pareilles feront formées dans toutes les villes de la France, en proportion de leur population; 5. qu'il fera établi fur toutes les places publiques, des arfenaux d'armes; 6. enfin qu'il fera pris les mefures les plus promptes & les plus efficaces, pour diminuer le prix des denrées, dont l'augmentation progressive eft un des moyens de contre-révolution, imaginés par nos ennemis. „ L'orateur a fini par demander des commiffaires pour appuyer cette pétition, qui doit être préfentée par une mafse impofante de peuplé. (La fociété a nommé six commifsaires, pour accompagner les pétitionnaires à la Convention, & appuyer leurs demandes.) "

Du 20. Le miniftre de l'intérieur écrit à la Convention, pour lui demander si dans le nombre des objets dont l'exportation eft prohibée, doivent être compris les vins, liqueurs & vinaigres. La Convention décréte provifoirement l'affirmative, renvoyant au comité de commerce à examiner, s'il importe que cette mefure foit définitive.

Bourdon (de l'Oife) demande que les comités de commerce & diplomatique, foient chargés de préfenter prochainement un projet d'acte de navigation, obfervant qu'alors on verra Pitt lui-même folliciter la paix. Cette proposition eft adoptée.

Le département des Vofges envoye d'Epinal, fous la date du 14, l'adrefse fuivante, qui a frappé par fa précision & fon énergie.

„ Législateurs, depuis l'époque où vous avez pris les rênes du gouvernement, près de huit mois fe font écoulés, & le gouvernement n'a plus de consiftance, de liaifon & d'activité, que par l'énergie de la Nation; ou plutôt, malgré cette énergie, il n'exifte plus de gouvernement. Ici, des départemens font en proie aux horreurs de la guerre civile. Là, les propriétés font violées avec audace: plus loin, l'anarchie menace de tout dévorer; & cependant que faites-vous? Le peuple vous demande une conftitution, & le temple des loix eft devenu le théatre de la haine & de la difcorde. N'avez-vous donc plus de point de ralliement? Tant de milliers de François volent à l'ennemi, & n'ont point de patrie. Ah! craignez d'oublier plus long-tems vos devoirs. Donnez enfin à la République les loix qu'elle vous demande & qu'elle a droit d'exiger de vous. "

Eloge funèbre du Général Dampierre, prononcé au camp de Famars, par Lequinio, repréfentant du peuple aux armées du Nord.

„ Soldats, vous perdez un grand Général, & la République, un de fes plus fidèles defenfeurs. Dampierre étoit né républicain; il fe montra tel fous le defpotisme. Il vécut éloigné de l'intrigue, cherchant fes protections dans l'étude approfondie de l'art militaire, ne voulant d'autres apuis que fa bravoure, fa probité, fes talens, fes connoifsances acquifes. Simple dans fes mœurs, facile dans fon abord, doux dans fon caractère, franc, généreux & fensible, ne connoifsant d'ennemis que ceux de la Nation & de la loi, ardent à aimer, incapable de haïr: jaloux de pouvoir donner des éloges, chagrin d'avoir des peines à infliger, jouifsant du bonheur des autres, ami sincère de l'égalité, fectateur ardent de la révolution: Soldats, tel fut Dampierre. "

„ Il rédigea l'un des cahiers les plus remarquables qui furent préfentés aux Etats-généraux. Iffu d'une cafte privilégiée, l'orgueil & le préjugé ne flétrirent jamais fon efprit ni fon cœur. Il méprifa toujours de vains titres, qui ne furent inventés que pour récompenfer les hommes deftinés à devenir les foutiens de l'injuftice. Dampierre étudia la politique & l'hiftoire, les mœurs des hommes & celles des nations, & fe voua dès fon jeune âge, à l'amour de la liberté. Aufsi, s'éleva-t-il le premier, contre la trahifon de Dumourier, fous les ordres duquel il avoit si glorieufement fervi. Soldats, vous connoifsez la confiance qu'il fut infpirer à une armée, qu'un traitre retenoit dans les angoifses de l'incertitude; vous connoifsez mieux que moi fes vertus guerrières. "

„ Vous cueillites plus d'une fois vos lauriers avec lui. A Gemmape, il attaqua le premier les redoutes, & par la prife des canons ennemis, il décida la gloire de cette immortelle journée. Vous le vites le même à Aigneux, à Varroux, à Tirlemont. Il n'eft plus; il laifse parmi vous un fils qu'il éleva lui-même, & qui un jour fera digne de fon père. Il n'eft plus, il eft tombé fous le fer ennemi: vous avez fa mort à venger. Ce n'eft rien, difoit-il à ceux qui pleuroient fur la blefsure qui nous l'a ravi; *ce n'est rien; vive la République*! Soldats, voilà fes derniers mots; voilà vos devoirs. Il faut ou reprendre des fers, ou vous envelopper de l'étendard républicain, & le défendre jusqu'à la mort. Vaincre, ou mourir, voila votre dévife. Vous vaincrez, car vous voulez être libres, & l'ombre de Dampierre vous guidera contre ces ennemis dont il fut la terreur. Soldats François, vengez Dampierre, vengez la France: *Vive la République* „. (L'afsemblée a ordonné l'infertion de cet éloge au Bulletin.)

Un lettre du Général en chef de l'armée des Alpes, annonce que des rebelles réunis à Thones, département du Mont-Blanc, au nombre de plus de 2000 ont été difperfés par les troupes de la République, & que parmi les prifonniers qu'on leur a faits, fe trouvoit le procureur de la commune de Thones, un de leurs chefs. Il a déjà fubi la mort pour prix de fon crime, & le procès des autres chefs s'inftruit.— Suivant une letre du Général Canclaux, il a battu les rébelles à diverfes reprifes près de Nantes, leur a repris plusieurs petites villes, & enlevé quelques magasins.

Cambon a annoncé au nom du comité de falut public, que dans peu le rafsemblement de troupes qui fe forme dans les départemens de l'Oueft, contre les rébelles, fera une armée d'au moins 80 mille hommes; que Canclaux commandera du côté de Nantes.

Suivant les avis les plus récens, l'armée des royalistes François, après avoir pris Saumur & Poitiers, s'avance en deux colonnes fur Rochefort & la Rochelle.

Les repréfentans du peuple près les armées de la Mofelle & du Rhin, écrivent de Weifsembourg, que „ les difpositions de la garnifon du fort de Vauban font telles, que la République doit y avoir pleine confiance. La garnifon de Landau eft aufsi dans les meilleurs principes, elle s'enfevelira fous les ruines de la place, plutôt que d'y laifser pénétrer l'ennemi. Les foldats ne font idolâtres d'aucun individu, ils ne veulent pas difcuter les décrets de la Convention Nationale, mais fe battre pour la liberté. Ce pays comme d'autres, renfermoit des citoyens égarés & d'autres fanatifés; quelques déportations ont appaisé les efprits. "

Extrait des nouvelles de Londres, du 21 Mai.

„ Le 17 de ce mois, le premier-miniftre, Mr. Pitt, pourfuivant le développement de fon plan de finances, pour fubvenir aux dépenfes de l'année courante, propofa dans la Chambre des communes, après quelques obfervations & difcufsions fur les moyens de réprimer le jeu dangereux des afsurances fur certains Numéros pendant le tirage, que la fomme de 675 mille liv. sterling feroit levée par la voie d'une loterie, compofée de 50 mille billets, à 13 liv. st: 10. Chelins par billet, & que la fomme de 255 mille livr st: provenant de l'excédent du fonds confolidé depuis le 5 Janvier 1793. jufqu'au 5 Janvier 1794. feroit aufsi affectée au fubside de cette année. Ces diverfes motions furent agréées, fauf à difcuter le 23. les mefures propofées par Mr. Pitt, pour obvier aux dangers de l'esprit de jeu, qu'alimente la loterie. Le même jour, il y eut des débats fur le rapport fait par le fecrétaire-d'Etat, Mr. Dundas, relativement aux affaires de la compagnie des Indes, & au renouvellement de fa Charte. L'opposition combattit vivement la claufe, qui autorife le Roi à ajouter au Bureau de contrôle, encore deux membres, qui ne feroient point du Confeil-Privé, & jouiroient d'appointemens. Enfin la claufe fut approuvée à la pluralité de 113. voix contre 42. non cependant fans que Mr. Fox, Sheridan, & Grey n'eussent mis dans leurs réflexions, nombre de reproches perfonnels, nommément contre Mr. Dundas; ce qui donna lieu à ce miniftre de déclarer, „ que quoique jufqu'à préfent il eût rempli en même tems, les fonctions de chef „ de l'adminiftration des affaires du gouvernement pour „ l'Inde, & celles de fecrétaire-d'Etat au département des „ affaires intérieures, il n'avoit jamais voulu recevoir ni „ reçu un feul Chelin d'appointemens ou de falaire, en „ cette dernière qualité. " Mr. Sheridan, de tous les membres de l'opposition celui qui met le plus d'amertume perfonnelle & d'humeur dans fes attaques, en prit fujet de dire, „ que, quoiqu'il ne voulût point flatter Mr. Dundas, il aimoit cependant mieux le voir dans le pofte de „ fecrétaire-d'Etat, que celui qu'on difoit désigné pour lui „ fuccéder. " Il eft en effet décidé, que Mylord Auckland va entrer dans le miniftère, & qu'il remplacera comme fecrétaire-d'Etat pour l'intérieur, M. Dundas qui reftera à la tête du département de l'Inde. En même tems le Roi l'a élevé à la Pairie de la Grande-Brétagne, fous les le titre de William Baron Auckland de West-Auckland, au comté de Durham. Le titre que ce Seigneur a porté jufqu'à

préfent, n'étoit qu'une Pairie d'Irlande. On parle de Mylord Malmesbury, pour reprendre la place qu'il a occupée il y a 5 ans, d'Ambafsadeur-extraordinaire à la Haye. En attendant Mylord Spencer eft parti, pour continuer d'y réfider comme ci-devant, avec le caractère de Miniftre-Plénipotentiaire du Roi. "

Le comité qui s'étoit chargé de la direction & de la diftribution des fecours, accordés par la générosité Angloife, aux malheureux François forcés d'abandonner leur patrie, a prévenu les foufcripteurs: „ qu'il venoit d'être adopté „ des mefures, qu'on alloit mettre immédiatement en e- „ xécution, & qui déchargeroient le public de l'entretien „ de la plus grande partie des réfugiés François; que le „ nombre de ceux qui fe trouvent actuellement fur la „ lifte des penfionnés, feroit diminué confidérablement „ par-là; & que les feuls objets de la libéralité publique „ qui refteroient, feroient des hommes âgés & infirmes, „ des femmes & des enfans fans aide & fans fecours, dont „ cependant il y auroit encore, tant dans la Grande-Bré- „ tagne que dans les Isles de Jerfey & de Guernefey, plus „ de 600 infortunés fans refsources pour fe vêtir & fe nourrir &c. "

De Philipsbourg fur le Rhin, le 17 Mai.

Aujourd'hui il y a eu près de Belicheim non-loin de Landau, entre nos troupes & celles des François, un combat long & fanglant. L'armée de Cuftine nous a attaqués dès la pointe du jour, de plusieurs côtés à la fois, avec des forces fupérieures foutenues d'une artillerie formidable. Nos troupes fe font défendues en lions. Notre perte eft très confidérable. Les régimens de Kaifer dragons, & de Giulay, infanterie, qui étoient le plus expofés à un feu continuel, qui a duré depuis le matin jufqu'après-midi, ont beaucoup fouffert. Malgré celà, nous fommes reftés maitres du champ de bataille, & par le moyen des renforts arrivés à tems, nous fommes parvenus à chafser l'ennemi avec une perte confidérable de fa part. Le Corps-franc de Michalowitz a aufsi beaucoup fouffert dans cette affaire. Son-Major Maddeifchick eft fait prifonnier. Les Corps de Condé & de Mirabeau y ont perdu beaucoup de monde. Maintenant tout eft tranquille.

De Landau, le 18 Mai.

Avant-hier à minuit, environ 5000 hommes de nos troupes fortirent d'ici, dirigeant leur marche vers différens poftes ennemis. Le détachement qui avoit pris le chemin de Neufforff, attaqua le premier. Tout à coup on entendit ronfler le canon à 8 lieues à la ronde. L'ennemi fe défendit avec vigueur. Notre but étoit de l'amufer d'un côté, tandis que de l'autre notre armée défiloit vers Spire. Nous y réufsimes en partie. Pendant la journée d'hier, il y eut des efcarmouches afsez vives entre nos piquets & ceux de l'ennemi.—Une méprife d'un de nos Corps a dérangé un peu nos mefures.....

De Mannheim, le 18 Mai.

Le 16. le Colonel Prufsien Szekeli a fait prifonniers près de Neuenkirchen, 500 François & leur a pris 9 canons. Le 17. le Général François Ferriers à la tête de 9 à 10,000 hommes, repoufsa les poftes avancés des Impériaux, ainsi que ceux du Prince de Condé. Mais il arriva bientôt du fecours; on fe battit pendant deux heures près de Rulsheim à une lieue de Spire. Les François y furent défaits & forcés d'abandonner aux Impériaux, les 4 canons qu'ils avoient pris au Corps de Condé, & en outre 50 prifonniers. Les Autrichiens ont perdu dans cette affaire 60 hom: tant tués que blefsés. La perte du corps de Condé eft à peu près la même. Un émigré fe brula la cervelle au moment où il fut fait prifonnier. Le Général Wurmfer qui s'étoit trouvé à ce combat, revint à Spire à 4 heures de l'après-midi. Aujourd'hui il a reculé fon camp derriere la Queis.

Le 17. au matin, l'armée de Cuftines fur 3 colonnes, attaqua près de Bellheim avec beaucoup de vivacité, les poftes Autrichiens & une partie du Corps de Condé. L'une de ces colonnes dirigea fa marche de Herxheim vers Knittelsheim, où elle fit une très vive canonade fur les poftes Autrichiens qui, vu la fupériorité du nombre, durent fe retirer. Les deux autres colonnes, qui n'en formèrent enfuite qu'une feule, fe portèrent de Jokrim entre Rulsheim & fes environs. Le combat dura 3 heures. On dit que les Autrichiens y ont eu 130 tués & autant de blefsés. Les avant-poftes des François font maintenant à Kuarth, où étoient ci-devant les Impériaux. Ceux-ci quoique reftés maitres du champ de bataille, fe retirèrent pourtant, pour aller camper deux lieues plus loin, près du couvent de Heimbach. Ils fe s'ont enfuite reculés jufqu'à Raftatt.

De Mannheim, le 19 Mai.

La nécefsité de fecourir Mayence renfermé de toutes parts, paroit avoir engagé le Général Cuftine à faire un effort, qui lui a réufsi au-delà de toute attente. Aujourd'hui nous apprenons, que s'étant avancé à la tête d'une armée très-nombreufe, il a attaqué le Général de Würmfer, & l'a forcé après une vigoureufe réfiftance, à fe retirer au-delà de la Queich; qu'enfuite il a fait attaquer par une partie de fes forces, le Corps d'armée Prufsien, aux ordres du Prince-Héréditaire de Hohenlohe, à Carlsberg dans le Duché de Deux-Ponts; & que ce dernier, après s'être vaillamment défendu, a été également forcé de céder à la fupériorité du nombre, & d'abandonner aux François ce pofte important. Nous attendons la date, la confirmation & les détails de ces événemens.—Les Autrichiens ont repris le Carlsberg. (*De la gazette de Leyde.*)

D'Oftende, le 18 Mai.

Il eft entré hier, 11 vaifseaux de tranfport à deux & trois mats, venant de Londres, ayant à bord 69 chevaux, 176 chariots & caifsons, 24 pieces de canon de 24 à 36 livres, un grand nombre de pieces de campagne, 400 canonniers, &c.

Extrait d'un rapport officiel du Prince de Cobourg: du 24.

„Nous fommes maitres du camp de Famars & d'Ansin; Valenciennes eft entièrement cerné; Condé eft referré & fans refsources. Cette ville doit avoir été fommée aujourd'hui pour la première & dernière fois. "

„ L'affaire a été générale & très-fanglante; l'ennemi mis en fuite, s'eft jetté dans la plus grand défordre par delà Bouchain, & l'on ne peut pas prévoir encore où il s'arrêtera. "

„ Toutes les troupes ont fait des merveilles; les houfards furtout, ceux de Barco entre autres, ont fait des prodiges de valeur; ils ont attaqué & emporté nombre de retranchemens. "

„L'ennemi a laifsé fur la place plus de mille morts; nous avons pris vingt pieces de canon de tout calibre, & nous avons fait 400 prifonniers, outre un Général, deux Lieutenans-Colonels, un major, cinq capitaines, fept lieutenans. Les armées combinées ont perdu enfemble entre 3 & 400 hommes, parmi lefquels 7 à 8 officiers; il y a eu une vingtaine d'officiers de blefsés. "

„ Les Prufsiens ont emporté tous les retranchemens qui défendoient Hafnon, & l'on a lieu de croire qu'ils fe feront rendus maitres de cet endroit dans la journée d'aujourd'hui. "

„Les Hollandois ont attaqué & emporté Orchies, & ils y ont pris 3 pieces de canon; ce qui avec les 20 pieces mentionnées ci-defsus, fait un total de 23 pieces. Enfin les Anglois & les Hanovriens, qui fe trouvoient avec les troupes Impériales, fe font également acquis, comme les Prufsiens & les Hollandois, beaucoup de gloire dans cette journée mémorable..... "

NB. Nous remettons à une autre fois les détails fur cette affaire, attendu que ceux qu'on trouve dans les gazettes, & tous fous le nom de *rapports officiels*, ne s'accordent ni fur le nombre des prifonniers, ni fur celui des tués & blefsés, non plus que fur la quantité & le calibre des canons tombés au pouvoir des vainqueurs. Quelques uns même difent que les François ont abandonné leur camp de Famars, fans aucun combat; d'autres, qu'ils ne fe font retirés qu'après une bataille des plus opiniâtres & des plus fanglantes. Au milieu de tant de contradictions, il eft impofsible de donner des renfeignemens afsez sûrs, pour que le lecteur puifse afseoir fon jugement avec quelque certitude. (Ce qui paroit réfulter de tous les rapports, c'eft que les François après avoir envoyé 15000 h: contre les rébelles, & en avoir jetté 10000. dans Valenciennes, ont quitté la nuit leur camp de Famars, pour fe porter dans celui de Bouchain, où ils font plus à même de défendre Condé.)

Extrait d'une lettre de Cologne, du 25 Mai.

Une lettre arrivée ce matin de Coblence porte „ que les François s'étant avancés de Mayence au nombre de 6 mille hommes, fur un grand nombre de bateaux, pour attaquer les ouvrages de la pointe du Rhin, les Prufsiens qui avoient éventé leur projet, leur firent une si terrible réception, que plus de la moitié des bateaux fut coulée bas, avec perte de 3 à 4 mille hommes. Le refte fe réfugia fur une isle du Rhin, la Bleichane, au nombre de 2 mille hommes, qui font à préfent bloqués par les Prufsiens, & feront probablement bientôt forcés de mettre bas les armes. "

Hier au foir l'ex-Général Beurnonville & les commifsaires de la Convention de France, conduits par des houfards & des fufiliers, font arrivés ici. Ils ont pafsé la nuit à l'hôtel du St.-Efprit, & font repartis ce matin pour Coblence, où ils feront renfermés, dit-on, dans la fortérefse.